
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

12 OCTOBRE 1997

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC
ET LES ASSEMBLEES REGIONALES ET COMMUNAUTAIRES
REPRESENTANT LES FRANCOPHONES DE WALLONIE ET DE BRUXELLES (1)

RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITE MIXTE EN SA QUATORZIEME SESSION
BRUXELLES, OCTOBRE 1997 (2)

(1) Voir Doc. n° 25 (S.E. 1979) n°s 1 à 5.
Voir Doc. n° 43 (1981-1982) n° 1.
Voir Doc. n° 107 (1982-1983) n° 1.
Voir Doc. n° 180 (1984-1985) n° 1.
Voir Doc. n° 7 (1985-1986) n° 1.
Voir Doc. n° 102 (1986-1987) n° 1.
Voir Doc. n° 114 (1989-1990) n° 1.
Voir Doc. n° 197 (1990-1991) n° 1.
Voir Doc. n° 126 (1993-1994) n° 1.
Voir Doc. n° 164 (1993-1994) n° 1.
Voir Doc. n° 105 (1995-1996) n° 1.

(2) Voir composition des délégations, p. 3.

PREAMBULE

A la demande de l'Assemblée nationale du Québec, soucieuse d'élargir le champ des matières abordées par le Comité mixte, une nouvelle Entente a été signée à Bruxelles, le 9 octobre 1997, associant l'Assemblée nationale du Québec, le Parlement de la Communauté française, le Parlement wallon, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Cette nouvelle Entente sera soumise à l'assentiment des différentes assemblées.

Les délégations de l'Assemblée nationale du Québec et du Parlement de la Communauté française, du Parlement wallon, du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée de la Commission communautaire française, se sont réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire, lors de leur 14^e session, sous la présidence de Mme Corbier-Hagon, présidente du Parlement de la Communauté française, et de M. Charbonneau, président de l'Assemblée nationale du Québec.

L'ordre du jour de cette session a permis au Comité mixte de procéder à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle dans les entités respectives, à l'examen et à la discussion de la politique d'aménagement du territoire ainsi que sur les politiques d'aide à la création culturelle.

Le Comité a également procédé à l'évaluation du Centre francophone de documentation interparlementaire établi depuis le 8 avril 1994 au sein de la bibliothèque de l'Assemblée nationale bulgare, conformément à la résolution du précédent Comité mixte.

RESOLUTION N° 1

Centre francophone de documentation interparlementaire

Eu égard à l'importance des besoins exprimés par de nombreux parlementaires bulgares francophones et à la nécessité de soutenir le processus de démocratisation auquel ils contribuent, le Comité décide de proposer au président de l'Assemblée nationale bulgare un avenant au Protocole d'accord dont le terme échoit au 31 novembre 1998.

Cet avenant aurait pour objet de créer un Comité d'accompagnement parlementaire, d'en fixer la composition et d'en déterminer les missions incluant notamment la direction du centre.

RESOLUTION N° 2

Le Comité mixte recommande aux assemblées belges signataires de l'Entente de s'associer au projet de coopération que l'Assemblée nationale du Québec a développé en faveur de l'Assemblée de la République nationale d'Haïti.

*
* *

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de M. Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale, M. André Gaulin, président délégué du Comité mixte Assemblée nationale du Québec et du Parlement de la Communauté française, M. Henri-François Gautrin, député, Mme Lyse Leduc, députée, M. Raymond Brouillet, député, M. Normand Poulin, député, Mme Louise Cordeau, directrice de cabinet du président de l'Assemblée nationale, Mme Marie Tanguay, conseillère au service des Relations interparlementaires et du Protocole.

La délégation du Parlement de la Communauté française était composée de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, présidente du Parlement, M. Pierre Hazette, vice-président du Parlement, M. Christian Daubie, secrétaire général, M. Jean-François Vandewalle, directeur général, Mme Christine Malolepszy, conseillère adjointe au service des Commissions et des Relations interparlementaires.

La délégation du Parlement wallon était composée de M. Yvon Biefnot, président du Parlement, Mme Rosetta Pullara, directrice d'administration adjointe.

La délégation du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale était composée de M. Armand De Decker, président du Conseil, M. Henri Caers, directeur d'administration au secrétariat général, M. Jean-Luc Robert, conseiller adjoint.

La délégation de l'Assemblée de la Commission communautaire française était composée de M. Robert Hotyat, président de l'Assemblée.

*
* *

A assisté également à la réunion pour le Parlement wallon : M. Gustave Hofman, député wallon.

Ont assisté également à la réunion pour le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale : M. Cools, président de la Commission de l'Aménagement du Territoire, M. Demannez, vice-président du Conseil, M. Daïf, conseiller régional, Mme Cassiers, fonctionnaire à l'administration.